

M. MME

Adresse

ELEVE

ECHEANCIER : PAIEMENT FRAIS DE PENSION

- DEMANDE DE PAIEMENTS ECHELONNES :

Frais de Pension, TRIMESTRE Septembre à décembre 2018

MONTANT DU :

- ECHELONNEMENT DEMANDE :

1- Règlement par chèques : Joindre à la présente demande, les chèques datés du jour de leur émission.

Ordre des chèques : LYCEE CHARLES DE GAULLE MURET

Ils seront encaissés aux dates mentionnées ci-dessous :

OU

2- Règlement par virement : virement à effectuer aux dates renseignées ci-dessous

IBAN : FR76 1007 1310 0000 0010 0134 049 /BIC TRPUFRP1

Date : OCTOBRE 2018 Montant :

Date : NOVEMBRE 2018 Montant :

Date : 10 DECEMBRE 2018 Montant :

Attention : Le non-respect de ces échéances entraînera les relances réglementaires de recouvrement.

Muret, le

Signature du demandeur,

Accordé, l'Agent Comptable,